

**Association Dysphasie +**  
**Rapport de l'auditeur indépendant et**  
**États financiers**

**31 mars 2022**





**Paquin**  
& associés  
inc.

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Aux membres de Association Dysphasie +

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Association Dysphasie +** (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au **31 mars 2022** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 mars 2022**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 mars 2021** et le **31 mars 2022**, de l'actif à court terme au **31 mars 2021** et au **31 mars 2022**, et des actifs nets aux **1<sup>er</sup> avril et 31 mars 2021 et 2022**. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le **31 mars 2021**, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



*Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 2 juin 2022

\* Par CPA auditeur permis de comptabilité publique n° A131162



**Association Dysphasie +**

**États financiers**

**31 mars 2022**

## **Index**

### **États financiers**

Résultats	1 et 2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 7



## Résultats

## Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Produits</b>		
<b>Subventions et contributions</b>		
<i>Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval</i>		
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)		
Mission globale	198 367 \$	188 452 \$
Entente spécifique - « Aide pédagogique »	25 521	25 119
Entente spécifique - « Plan d'accès - Les petits bavards »	12 121	11 930
Entente spécifique - « Activités de jour »	23 908	-
<i>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal</i>		
Activités spécifiques	36 032	35 464
<i>Gouvernement du Canada</i>		
Emplois d'été Canada	1 490	4 211
Subvention salariale temporaire	-	4 585
<i>Fondation du Grand Montréal - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)</i>	-	19 600
<i>Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Laval</i>	2 190	-
<i>Regroupement Langage Québec - Fonds d'aide aux régions</i>	2 500	3 000
<i>Fondation Mirella et Lino Saputo</i>	85 000	-
<i>Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)</i>	2 659	-
<i>Soutien à l'action bénévole (SAB)</i>	1 400	-
<i>Sport Laval</i>	-	823
<i>Regroupement Lavallois pour la Réussite éducative - Les samedis à petit prix</i>	12 630	2 045
	<b>403 818</b>	<b>295 229</b>
<b>Autres apports</b>		
Inscriptions aux activités	25 455	23 654
Dons	5 767	1 405
Abonnements	3 840	2 580
Activités de financement	6 655	440
Autres produits	3 717	2 487
	<b>45 434</b>	<b>30 566</b>
<b>Total des produits</b>	<b>449 252</b>	<b>325 795</b>



## Résultats (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Charges</b>		
<b>Ressources humaines</b>		
Salaires et charges sociales - <i>administration</i>	86 911	57 861
Salaires et charges sociales - <i>éducateurs et coordonnateurs</i>	108 330	154 943
Formation et colloques	649	1 008
	<b>195 890</b>	<b>213 812</b>
<b>Organisation</b>		
Atelier des petits bavards	12 400	12 400
Activités - <i>Samedis animés</i>	27	2 299
Activités - <i>Samedis en folie</i>	2 913	-
Sport Laval - <i>Activités</i>	2 443	245
Services professionnels - Copains d'abord	4 120	-
Matériel éducatif	1 815	1 066
Frais de bureau et impression	3 186	8 918
Déplacement et représentation	5 914	3 455
	<b>32 818</b>	<b>28 383</b>
<b>Administration</b>		
Loyer et frais afférents	44 607	15 944
Assurances	1 074	1 062
Cotisations	680	595
Audit et services professionnels	14 448	10 538
Télécommunications	1 321	3 229
Publicité	340	645
Frais financiers	4 708	2 070
Amortissement des immobilisations corporelles	608	811
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(104)	(150)
	<b>67 682</b>	<b>34 744</b>
<b>Total des charges</b>	<b>296 390</b>	<b>276 939</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>152 862 \$</b>	<b>48 856 \$</b>



## Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations internes	Non grevé d'affectations	2022	2021
<b>Solde au début</b>	2 213 \$	92 000 \$	56 703 \$	<b>150 916 \$</b>	102 060 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(504)	-	153 366	<b>152 862</b>	48 856
	1 709	92 000	210 069	<b>303 778</b>	150 916
Utilisation des affectations internes <i>[note 3]</i>	-	(45 000)	45 000	-	-
Affectations internes <i>[note 3]</i>	-	83 000	(83 000)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	1 709 \$	130 000 \$	172 069 \$	<b>303 778 \$</b>	150 916 \$



## Bilan

Au 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	317 922 \$	157 216 \$
Subventions à recevoir	548	823
Sommes à recevoir de l'État	2 169	5 297
Frais payés d'avance	2 041	4 418
	<b>322 680</b>	<b>167 754</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> [note 4]	<b>1 709</b>	<b>2 213</b>
	<b>324 389 \$</b>	<b>169 967 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer [note 5]	20 611 \$	19 051 \$
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	1 709	2 213
Grevé d'affectations internes [note 3]	130 000	92 000
Non grevé d'affectations	172 069	56 703
	<b>303 778</b>	<b>150 916</b>
	<b>324 389 \$</b>	<b>169 967 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration

  
Administrateur  
Administrateur



## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds :		
Subventions et contributions financières	404 093 \$	295 406 \$
Dons, autofinancement et autres produits	45 434	25 396
	<b>449 527</b>	<b>320 802</b>
Sorties de fonds :		
Salaires et charges sociales	(195 145)	(209 257)
Fournisseurs et services	(93 676)	(65 388)
	<b>(288 821)</b>	<b>(274 645)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>160 706</b>	<b>46 157</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>157 216</b>	<b>111 059</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>317 922 \$</b>	<b>157 216 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



## Notes complémentaires

31 mars 2022

---

**1. Statuts et mission de l'organisme**

L'Organisme, constitué le 30 juillet 1990, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est un organisme régional qui dessert principalement Laval et Montréal. Il a pour principal objectif de favoriser une meilleure connaissance de la dysphasie, de l'audimunité, des syndromes dysphasiques, de l'aphasie congénitale, de l'apraxie ou autres handicaps du même type et de promouvoir à tous les niveaux, les services d'aide aux personnes atteintes, leur parent et leur entourage.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des produits***Apports*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités sont constatés selon la comptabilité de caisse.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative. Lorsque l'Organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges aux résultats. Les taux et méthodes utilisées sont les suivants :

Mobilier de bureau	20%	amortissement dégressif
Équipement informatique	30%	amortissement dégressif

**Instruments financiers**

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**Apports reçus sous forme de services**

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation des services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.



## Notes complémentaires

31 mars 2022

**3. Grevé d'affectations internes**

À sa réunion du conseil d'administration du 2 juin 2022, il fut résolu d'affecter les sommes suivantes : 20 000 \$ aux avantages sociaux de la permanence, 30 000 \$ à une aide supplémentaire; 14 000 \$ aux contractuels, 5 000 \$ pour une personne-ressource pour les conférences et formations, 8 000 \$ pour les salaires des éducatrices et 6 000 \$ pour l'augmentation des salaires des deux permanences. L'actif net grevé d'affectations internes se détaille comme suit :

	Solde au 31 mars 2021	Utilisation	Affectation	Solde au 31 mars 2022
Aide supplémentaire	18 000 \$	- \$	30 000 \$	48 000 \$
Conférences et formations	5 000	-	5 000	10 000
Contractuels	14 000	-	14 000	28 000
Avantages sociaux de la permanence	10 000	-	20 000	30 000
Négociations	45 000	45 000	-	-
Salaires des éducatrices	-	-	8 000	8 000
Augmentation des salaires des deux permanences	-	-	6 000	6 000
	92 000 \$	45 000 \$	83 000 \$	130 000 \$

4. Immobilisations corporelles	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2022	2021
Mobilier de bureau	25 582 \$	24 299 \$	1 283 \$	1 603 \$
Équipement informatique	9 819	9 148	671	959
	35 401	33 447	1 954	2 562
Apports reportés - Équipement informatique	(1 466)	(1 221)	(245)	(349)
	33 935 \$	32 226 \$	1 709 \$	2 213 \$

5. Fournisseurs et charges à payer	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	5 384 \$	4 569 \$
Vacances courues	15 227	14 482
	20 611 \$	19 051 \$

**6. Engagements**

L'Organisme louait des locaux avec un bail échéant le 1er décembre 2023. L'Organisme a entrepris des démarches afin de résilier le bail suite à la relocalisation de l'Organisme dans d'autres locaux. L'Organisme a résilié son bail en 2020 et a reçu une mise en demeure le 4 mars 2021 réclamant des loyers impayés. En mars 2022 l'Organisme a versé la somme de 43 000 \$ pour mettre fin au bail, ce montant est inclus sous la rubrique loyer et frais afférents à l'état des résultats.

L'Organisme s'est également engagé, en vertu d'un bail, à occuper à titre gratuit les locaux fournis par la Ville de Laval. L'Organisme assume tous les frais d'entretien normal, aménagement et autres. La présente entente se termine le 1er juin 2023. La Ville de Laval pourra résilier le présent bail en tout temps, et ce, moyennant un avis de 60 jours advenant que l'Organisme soit en défaut de respecter certaines obligations comprises au bail.

